



## Membres de l'Alliance de la Biologie Médicale (ABM)

Monsieur Gabriel Attal  
Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des  
Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des Comptes publics  
139 rue de Bercy  
75012 Paris

Monsieur François Braun  
Ministre de la Santé et de la Prévention  
14 Avenue Duquesne  
75007 Paris

Neuilly-sur-Seine, le 28 octobre 2022

Messieurs les ministres,

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier.

Avant d'en venir au détail de nos réponses, il nous semble absolument nécessaire de souligner quelques points.

Depuis 2020, les laboratoires de biologie médicale sont mobilisés en première ligne dans la lutte contre la Covid. À la demande expresse des autorités, nous nous sommes mis en ordre de bataille pour dépister massivement la population et permettre à l'économie de continuer de tourner. Aujourd'hui encore, nous continuons de tester massivement nos concitoyens. Parce que c'est la stratégie qui a été décidée et que, en professionnels de santé responsables et soucieux de la santé de nos concitoyens, nous appliquons la politique de santé publique que vous, pouvoirs publics, concevez.

Vous comprendrez donc que nous ayons été quelque peu circonspects quand nous avons découvert l'existence de l'article 27 du PLFSS, prenant explicitement pour prétexte les 130 millions de tests de dépistage du Covid-19 que la profession a réalisés pour nous imposer une cure d'économies sans précédent sur l'activité courante. Parce que c'est bien de cela dont il s'agit : nous avons découvert, sans information préalable convenable de votre part, qu'un rabot supérieur à ce que prévoyait la CNAM dans son rapport Charges et Produits s'imposerait à nous quoi qu'il advienne et cela sur plusieurs années.

Cette méthode nous interroge fortement, après 9 ans de régulation protocolaire qui ont permis de faire économiser plus de 5 milliards d'euros à la CNAM malgré la hausse de l'activité courante, 9 ans qui ont vu le prix de la biologie passer de 66 à 57 euros par an et par habitant, 9 ans, enfin, qui ont vu un respect scrupuleux des objectifs budgétaires par notre profession, avant une période exceptionnelle dictée par la politique du « quoiqu'il en coûte » face à la pandémie de la Covid-19. Or, qu'avons-nous fait durant cette période ? Nous avons appliqué vos décisions. Et, pour rappel, nous vous avons alerté, dès le départ, sur le prix des tests Covid, réduits par la suite à 4 reprises.

D'où notre volonté aujourd'hui de pouvoir dialoguer avec vous. Nous comprenons votre intention et partageons même votre objectif de meilleure maîtrise des dépenses. Mais nous ne pouvons vous suivre aveuglément sur un projet qui, au-delà de sa méthode baroque, aboutirait à une biologie au rabais et aurait des conséquences néfastes sur la santé publique, l'accès aux soins dans les territoires, l'emploi et nos capacités d'investissement (ô combien nécessaire pour maintenir une biologie de pointe face aux prochains risques épidémiques et aux évolutions thérapeutiques).

À ce sujet justement, vous nous prêtez « une interprétation erronée des intentions des pouvoirs publics sur le quantum des efforts à fournir ». Parle-t-on ici de celle qui consiste à alerter sur le programme d'économies que vous entendez nous imposer, pour un montant de 250 millions d'euros par an sur la biologie du quotidien en 2023, 2024, 2025 et 2026 ? C'est pourtant bien ce que laisse entendre la rédaction de l'article 27 du PLFSS depuis le début, évoquant « une économie dès 2023 à hauteur d'au moins 250 millions d'euros » sur les actes « non liés à la gestion de la crise sanitaire ».

Nous avons eu l'occasion de vous le dire : nous sommes prêts à contribuer de manière exceptionnelle, dans les proportions que vous demandez et de à nous engager dans un nouveau protocole pluriannuel de maîtrise de nos dépenses. Mais vous comprendrez également qu'il nous est particulièrement difficile de nous impliquer dans une telle discussion avec vous quand tous les éléments nous parvenant laissent à penser qu'aucune intention de dialogue ne vous anime à ce stade.

Aussi, si tel n'est pas le cas, que notre interprétation des données du débat, et particulièrement de l'article 27, est bel et bien erronée, peut-être pourriez-vous réfléchir à :

- Supprimer l'article 27 afin d'engager une discussion sereine avec la CNAM ?
- Ou, nous proposer une nouvelle rédaction, plus claire, de l'article 27 ?
- A défaut, nous expliquer la lecture que nous devons en faire ?

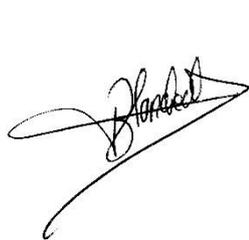
Concernant enfin notre décision de débrancher le SI-DEP que vous jugez « *inadmissible* » et susceptible de « *prendre en otage les patients* », et pour laquelle vous en appelez expressément à notre « *sens de la déontologie* » : nous ne laisserons personne dire que nous n'agissons pas en responsabilité, voire que nous mettrions en péril l'accès aux soins. Comme vous avez pu le lire dans notre communiqué, nous continuons les dépistages Covid comme avant et en respectant les mêmes délais de rendu des résultats. Les patients ne seront donc pas pénalisés. En revanche, nous avons choisi de cesser de participer à un outil essentiel pour lequel nous avons activement œuvré pour sa mise en place au plus fort de la crise : SI-DEP.

Oui, la suspension de notre participation à SI-DEP est radicale, mais nous l'assumons. Car cette décision est le résultat direct de votre propre inflexibilité. Nous n'en serions pas là si nous avions ne serait-ce que l'impression d'une écoute ces dernières semaines.

Nous, syndicats et laboratoires de biologie médicale, étions prêts à travailler à une régulation tarifaire pour participer à la maîtrise des dépenses de santé. Et nous restons des partisans résolus de ce dialogue. C'est la raison pour laquelle nous avons envoyé ce matin une contre-proposition à l'Assurance Maladie que nous vous partageons en copie de ce courrier.

La résolution de cette situation reste, depuis le début de nos échanges, entre vos mains. Permettez-nous donc d'en appeler à votre sens de la parole donnée, pour mettre en œuvre la promesse de dialogue que porte votre gouvernement.

Bien respectueusement,



Dr François BLANCHECOTTE  
Président

Syndicat des biologistes  
11 rue de Fleurus  
75006 Paris  
Tél : 06 08 89 61 02



Dr Lionel BARRAND  
Président

Syndicat Les biologistes médicaux  
6B rue de la Lanterne  
67000 Strasbourg  
Tél : 06 67 20 81 88



Dr Thierry BOUCHET  
Président

Syndicat des laboratoires de biologie clinique  
6 place de la Madeleine  
75008 Paris  
Tél. 06 33 56 03 94



Dr Jean-Claude AZOULAY  
Président

Syndicat national des médecins biologistes  
133 bd du Montparnasse  
75006 Paris  
Tél. 06 60 99 42 28